Logo CFDT

[SFR] Vente de SFR : la CFDT exige des garanties d’emploi au-delà de la phase de transition.

L’annonce de l’entrée en négociations exclusives entre Altice France et le consortium constitué de Bouygues Telecom, Free-Iliad et Orange marque une nouvelle étape dans le processus de cession de SFR.

Si les opérateurs mettent en avant une opération « socialement responsable » et annoncent des garanties d’emploi pour les salariés de SFR jusqu’en 2029, la CFDT considère qu’il est indispensable de regarder au-delà des effets d’annonce.
La réalité du calendrier est connue. Les procédures d’autorisation auprès des autorités de concurrence et de régulation pourraient nécessiter de nombreux mois. À cela s’ajoutera la période de mise en œuvre opérationnelle du projet, avec le transfert des ac tifs, des systèmes d’information, des fréquences, des clients et des infrastructures.
Pendant toute cette phase, les salariés de SFR seront indispensables à la réussite de l’opération.

La question essentielle n’est donc pas celle de l’emploi pendant la période de transition. La véritable question est celle de l’emploi lorsque les transferts seront terminés, que les doublons auront été identifiés et que les nouvelles organisations seront mises en place.
La CFDT refuse que les salariés soient mobilisés pour construire les futures organisations avant de devenir eux-mêmes la variable d’ajustement du projet.

Depuis le début du dossier, la CFDT porte une position constante : nous ne nous opposons pas à l’évolution du secteur des télécommunications. En revanche, nous refusons qu’elle se fasse au détriment de l’emploi, des compétences et des territoires.

La CFDT demande l’ouverture immédiate d’une négociation sociale associant les opérateurs, les organisations syndicales et les pouvoirs publics afin de définir un cadre social protecteur avant la réalisation définitive de l’opération.

Cette négociation doit notamment permettre d’obtenir :

- *Des garanties d’emploi couvrant la période postérieure à l’intégration effective des activités ;*
- *L’absence de licenciements contraints ;*
- *La protection des salariés des filiales et des sous-traitants ;*
- *Des engagements de réinternalisation d’activités aujourd’hui délocalisées ;*
- *Des dispositifs d’accompagnement identiques pour l’ensemble des salariés concernés, quelle que soit leur entreprise d’origine ou d’accueil.*
- *Quelles garanties pour les 293 boutiques en propre et les 250 boutiques indépendantes*

La CFDT rappelle également que l’État ne peut pas rester spectateur. Organisateur du marché des télécommunications, régulateur du secteur et premier actionnaire d’Orange, il porte une responsabilité particulière dans les conséquences sociales de cette opération.

La réussite industrielle du projet ne pourra être durable que si elle s’accompagne d’engagements sociaux à la hauteur des enjeux.

Pour la CFDT, il ne peut y avoir de consolidation réussie sans protection effective de l’emploi.

télécommunication
Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES

Facebook S3C Télécoms prestataires IDF

insta s3ctelecomsprestataires idf

Linkedin S3C Télécoms Prestataires IDF

Threads s3ctelecomsprestataires idf

Tiktok S3C Télécoms Prestataires IDF

Documents
Vente de SFR – la CFDT exige des garanties d’emploi au -delà de la phase de transition